

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

- **Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités (entretien et arrosage des espaces verts, nettoyage et entretien de la Commune). Ce pour une période du 1er juin au 30 septembre. Ces agents assureront les fonctions d'Adjoints Techniques (catégorie C) à temps complet ou non complet en fonction des besoins. Ils devront postuler auprès de la mairie et correspondre aux critères d'emplois occasionnels. Approbation du Conseil

- **Echange terrains**

Il s'avère que sur le hameau de Carron, 29 m² sur la rue Général Decouz sont situés sur la propriété de Monsieur Girard André. La Commune dispose d'un délaissé de 16 m² qui intéressent Monsieur Girard. Aux fins de régularisation de cette situation un échange est proposé. Les élus ont donné leur accord pour l'échange et le déclassement.

- **Convention commune AXIONE/BOUYGUES**

Le département de la Savoie a attribué au groupement AXIONE/BOUYGUES la Délégation de Service Public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de communication électronique à très haut débit.

Dans le cadre du déploiement de ce réseau, un certain nombre d'équipements dits « Nœuds de raccordement optique », représentant le réseau primaire de déploiement, sont à installer sur le territoire. Cet équipement, d'une surface de 20 m² serait réalisé à proximité du carrefour giratoire de la RD 201 (Le Longeray). Pour ce faire une convention d'occupation temporaire du domaine public est proposée.

Le Conseil Municipal donne son accord

- **Convention de gestion et d'entretien de rétablissement de communication**

La construction de l'autoroute A43 a nécessité la réalisation du rétablissement des différentes voiries coupées par les travaux (délibération du 29 mars 1999 avec avis favorable) Considérant la sollicitation de la Société AREA d'établir une convention fixant les obligations respectives de la Commune et d'AREA, Concessionnaire, après lecture le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention

- **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et demande de subvention au Fonds National de prévention de la CNRACL**

Il a été abordé la réalisation d'un Document Unique afin d'évaluer les risques professionnels de chaque agent travaillant au sein de la Commune de FRANCIN. Le comité de pilotage pour l'établissement ce Document Unique sera composé de Monsieur Le Maire, la Secrétaire Générale, un élu en charge du personnel, et un agent de la collectivité représentant le personnel. Ce comité sera assisté par le CDG 73. Une demande de subvention pour la réalisation de ce document va être instruite auprès du Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Agents de la Collectivité Territoriale. Le Conseil Municipal a approuvé la démarche sur le Document Unique

- **Mise à jour des indemnités des Élus**

Une circulaire préfectorale du 15 mars 2017 fixe les montants maximaux, bruts mensuels au 1er février 2017 suite à une revalorisation de l'indice de référence -indice 1015. L'indice de référence au 1er février 2017 est l'indice 1022. Approbation du Conseil Municipal

- **Souscription et adhésion au Comité des Villes et Villages fleuris**

L'adhésion à ce comité permet à la commune de FRANCIN d'envisager de maintenir la 1^{ère} fleur et de viser à court terme l'obtention de la 2^{ème} fleur. Approbation du Conseil Municipal

- **Emplois jeunes**

La Commune de Francin a décidé cette année de gérer elle-même les emplois jeunes pendant la saison d'été. Les jeunes concernés, garçons et filles, doivent être âgés de 16 ou 17 ans, ne pas avoir postulé pour un poste à la Communauté de Commune Cœur de Savoie, écrire une lettre de motivation à Monsieur le Maire et joindre un CV. Une information détaillée sera décrite sur les sites facebook et internet de la Commune ainsi que par affiche sur les panneaux répartis dans les hameaux. Approbation du Conseil Municipal

- **A propos du "Printemps des poètes"**

Le Conseil Municipal et Monsieur Le Maire ont également fait un retour sur la réussite du Printemps des Poètes qui a rassemblé plus de 200 francigners. Cette manifestation s'est déroulée le jour des Failles. Compte tenu de son succès, elle sera probablement reconduite l'année prochaine avec de nouvelles propositions de spectacles.